

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 JUILLET 2025

Suite à la convocation du Maire, Fabrice CHATEAU, en date du 17 juillet 2025, le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 22 juillet 2025 à 18 h 30, en Mairie d'Abjat sur Bandiat.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 19 juin 2025
- Décision modificative
- Application de la fongibilité des crédits- Fixation des taux pour le budget 2025
- Soutien au Projet alimentaire territorial du Parc naturel régional Périgord-Limousin
- Modification des statuts de la CCPN
- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Communes du Périgord Nontronnais dans le cadre d'un accord local
- Questions diverses (Félibrée, point sur le plan de sauvegarde)

La séance a été ouverte par le Maire à 18 h 30.

Étaient présents :

- ALLAFORT Marilyne
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- DOUCET Jean-Luc
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- PAULHIAC Hubert
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory

Étaient absents, ou excusés :

- ALLAFORT Christine
- BARDEAU Ludovic
- BECUWE Rudy
- POUGET Corentin, absent

Les votes se déroulent donc sur 10 voix, avec majorité à 6 voix (sur 10 votes exprimés)

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Modifications à l'ordre du Jour :

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « point sur la voirie communale 2025 »

Il se propose également d'annuler le point concernant « Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Communes du Périgord Nontronnais dans le cadre d'un accord local » qui n'est plus utile

L'Assemblée vote à l'Unanimité ces deux modifications à l'ordre du jour

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2025 :

Le compte-rendu est approuvé à l'Unanimité

3. Application de la fongibilité des crédits- Fixation des taux pour le budget 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 a été approuvée par délibération n° en date du pour une mise en place au 1^{er} janvier 2024.

Il informe que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ainsi que de la section d'investissement (article L5217-10-6 du CGCT).

Monsieur le Maire en rendra compte, si tel est le cas, lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La décision est adoptée à l'Unanimité.

Entrées de Rudy BECUWE et de Ludovic BARDEAU à 18 h 45

4. Décision modificative

Les votes auront donc lieu sur 12 voix avec majorité à 7 voix.

Des modifications ont dû être effectuées pour régler certaines dépenses.

24001
Code INSEE

ABJAT-SUR-BANDIAT
ABJAT-SUR-BANDIAT

DM n°2 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351 : Install. générales .. des constructions - Bâtiments publics	5 586.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215738 : Autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	5 586.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 586.00 €	7 586.00 €	0.00 €	0.00 €

Ces modifications ont été **approuvées à l'Unanimité.**

5. Voirie communale 2025

Stewart EDWARDS prend la parole pour faire part des propositions émises par la commission voirie, concernant le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux de voirie pour cette année 2025 suite à la réception de deux devis, entreprise BONNEFOND et entreprise BELLOT. Le choix s'est porté sur l'entreprise BONNEFOND avec l'option de poser deux stop à Puyzillout.

Les voies concernées sont :

- entrée Menesplier – route des Hortensias
- dans le village de Menesplier
- route de de Graffeuille, depuis PO Menesplier
- village de Chachat, rue du sculpteur
- route du Chatain (étang de Menesplier)

Entrée de Christine ALLAFORT à 19 h 10

Les votes auront donc lieu sur 13 voix avec majorité à 7 voix.

L'Assemblée **approuve ces propositions de travaux de voirie pour 2025, à l'Unanimité.**

6. Soutien au Projet alimentaire territorial du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a démarré dès 2017 la mise en œuvre d'un Projet alimentaire territorial (PAT). Le Parc a obtenu de l'Etat la reconnaissance de la qualité de sa démarche transversale en faveur d'une alimentation locale et de qualité par l'obtention d'une labellisation de niveau 1 en 2019. Le PAT évolue mais le Parc est toujours aux côtés des communes du territoire autour des enjeux suivants :

- Sensibiliser à une alimentation ancrée dans l'agriculture locale pour la justice sociale, la santé humaine et environnementale.
- Outiller les cantines rurales pour développer une cuisine locale, saine et faite maison
- Soutenir la réussite des installations agricoles et la reprise des exploitations.

Les communes du territoire sont des partenaires privilégiées du PAT en tant que membres du comité de pilotage et bénéficiaires des actions.

Le comité de pilotage organisé le 27 mai 2025 en présence de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, des élus et des partenaires a permis de conforter la mobilisation du territoire autour du projet, ainsi que la transversalité du projet qui couvrent les 9 enjeux attendus : économie alimentaire, Culture et gastronomie, Éducation alimentaire, Nutrition et santé, Justice sociale, Environnement, Restauration collective, Urbanisme, Gouvernance.

Vu la délibération n° 39_2025 du 2.07.2025 actant la volonté des élus du Comité syndical du PNR Périgord-Limousin de soutenir la candidature du Parc à l'Appel à projet (AAP) Soutien à la structuration des projets alimentaire territoriaux (PAT) de niveau 2

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer en faveur de la participation au Projet Alimentaire du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Considérant la volonté du conseil municipal :

- de développer une alimentation locale de qualité au sein de son restaurant scolaire
- de soutenir l'agriculture locale raisonnée

L'Assemblée approuve les propositions du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin concernant son
Projet Alimentaire **à l'Unanimité.**

7. Modification des statuts de la CCPN

Considérant que la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais dispose de statuts, en particulier l'article 6 qui fait référence au fonctionnement du Conseil Communautaire et du bureau. Afin de rendre plus efficace le fonctionnement de la CCPN, ses statuts ont été modifiés en ce sens lors de la réunion du Conseil Communautaire du 03/07/2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte la modification de l'article 6 des statuts de la CCPN à l'Unanimité.**

8. QUESTIONS DIVERSES :

Plan communal de sauvegarde

Le Plan communal de sauvegarde est un document qui doit désigner les différents responsables et interlocuteurs en cas de sinistre auquel peut être exposé la commune (inondation, incendie bois et forêt, sismique, cyclone, tempête, canicule...). Il devra être complété et présenté pour approbation lors d'un prochain conseil municipal.

Félibrée 2026 :

Une récente rencontre avec le Président de la Communauté de Commune a permis d'aborder les différents points de soutien que les communes environnantes pourront apporter à Abjat dans ce vaste projet qu'est l'organisation de la Félibrée.

Une réunion formelle sera fixée dès début septembre prochain.

Une réunion publique est déjà fixée au 13 septembre avec le comité d'organisation officiel et la population abjacoise afin d'expliquer le déroulement des préparatifs tout au long des mois à venir avec le soutien des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.